

Gélatine poudre bovine

1. PRODUIT	
DENOMINATION LEGALE	Gélatine Poudre bovine 190-210 bloom
DESCRIPTION	Gélatine fabriquée exclusivement à partir de peau de bovin
POIDS NET	50g 1kg 5 kg
DDM	24 mois
CONDITIONS DE STOCKAGE	A conserver dans un endroit sec et à l'abri de l'humidité
CODE PRODUIT	416005 (50g) 416006 (1kg) 416007 (5kg)
PAYS DE TRANSFORMATION	France

DECLARATION D'INGREDIENTS - en conformité au règlement INCO (N°1169/2011)

Gélatine bovine (100%)

2. CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

COULEUR	Jaune
ASPECT	Poudre
ODEUR	/
GOUT	Neutre

3. CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

CONTRÔLE	VALEUR CIBLE	TOLERANCE
HUMIDITE	<15%	

4. VALEURS NUTRITIONNELLES (Pour 100 g de produit)

VALEUR ENERGETIQUE	1488 Kj / 365 Kcal
MATIERES GRASSES	0 g
- Dont acides gras saturés	0 g
GLUCIDES	0 g
- Dont sucres	0 g
PROTEINES	89 g
SEL	0,25 g

5. CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

GERMES	CRITERES
MICROORGANISMES AEROBIES A 30°C	<1 000 UFC/g
E.COLI	Absence/10g
SALMONELLES	Absence/25g
BACTERIES ASR	<10 UFC/g

6. ALLERGENES*

PRODUITS ET INGREDIENTS	ABSENCE	PRESENCE	INGREDIENT CONCERNE
CEREALES ET PRODUITS A BASE DE CEREALES CONTENANT DU GLUTEN		?	Traces éventuelles de GLUTEN
CRUSTACES ET DERIVES	X		
MOLLUSQUES ET PRODUITS A BASE DE MOLLUSQUES	X		
POISSONS ET PRODUITS A BASE DE POISSON		?	Traces éventuelles de POISSONS
ŒUFS (BLANC OU JAUNE) ET PRODUITS A BASE D'ŒUFS		?	Traces éventuelles d'ŒUFS
ARACHIDES ET PRODUITS A BASE D'ARACHIDE	X		
LAIT ET PRODUITS LAITIERS		?	Traces éventuelles de LAIT
SOJA ET PRODUITS A BASE DE SOJA	X		
FRUITS A COQUES ET PRODUITS DERIVES	X		
GRAINES DE SESAME ET PRODUITS A BASE DE SESAME	X		
MOUTARDE ET PRODUITS A BASE DE MOUTARDE	X		
LUPIN ET PRODUITS A BASE DE MOUTARDE	X		
CELERI ET PRODUITS A BASE DE CELERI	X		
ANHYDRIDES SULFUREUX ET SULFITES (concentration > 10mg/kg ou 10mg/L en SO2)		X	50mg/kg max

*Présence d'allergènes selon les directives 2000/13/CE et 2005/26/CE et leurs modifications (cf. Tableau ALLERGERNES).

7. SECURITE ALIMENTAIRE ET REGLEMENTATION

- **STATUT OGM**

Conforme à la réglementation européenne CE N°1830/2003 et N°1829/2003.

- **TRAITEMENT PAR IONISATION**

Produit non ionisé/non irradié selon les directives N°1999/2/CE et N°1999/3/CE.

- **PESTICIDES**

Conforme à la réglementation européenne CE N°396/2005 et N°178/2006.

- **CONTAMINANTS**

Conforme à la réglementation européenne CE N°2023/915.

- **RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES**

Non applicable.

- **EMBALLAGES**

Conforme au règlement CE N°1935/2004 du 27 octobre 2004 ; au règlement CE N°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.